

# FAUT-IL AUTORISER LES TENDANCES ?

## 1. DU MONOLITHISME AU POLYCENTRISME

Le vieux débat : « Pour ou contre le droit de tendance » rebondit dans le mouvement communiste après le XXII<sup>e</sup> Congrès du P.C.U.S. Pendant de longues années le problème du droit de tendance (et de fraction) était réglé par une seule et simple affirmation : Autoriser les tendances, c'est autoriser la destruction interne du parti par la désagrégation. Le « monolithisme » était roi, l'unité de pensée était considérée comme la condition même de l'action. Naguère encore, la pure conception « staliniste » de la vie intérieure du Parti se manifestait en France à l'occasion de l'affaire Servin-Casanova.

### DE L'AFFAIRE SERVIN-CASANOVA...

D'un seul coup, les militants du P.C.F. (et l'ensemble des travailleurs avec eux) apprenaient que depuis une année, au niveau du Comité Central, des divergences étaient apparues entre Servin et Casanova d'une part, le reste de la direction d'autre part. Ils apprenaient en même temps que ces divergences ne prenaient pas l'aspect d'un clair débat mais d'une opposition insidieuse des « minoritaires ». Toutefois, les idées de ceux-ci avaient été débusquées et battues et il leur était maintenant demandé d'y renoncer publiquement. Les deux dirigeants incriminés avaient en effet annoncé leur volonté d'appliquer la ligne du Parti avec discipline. Mais cela ne suffisait pas aux « majoritaires », ils exigeaient une véritable abjuration. Les termes mêmes employés, en particulier par Maurice Thorez, étaient puisés dans le vocabulaire religieux. Il ne demandait pas « la mort du pêcheur » mais un aveu d'erreur, un *mea culpa*. Celui qui s'inclina comme celui qui ne s'inclina pas n'étaient de toute façon pas jugés dignes, après leur hérésie, de demeurer membres de la direction.

Pendant toute la durée de l'« affaire » (traitée comme un procès, elle méritait bien ce nom) les accusés ne purent aucunement exprimer eux-mêmes leurs points de vue. Les militants comme les travailleurs non-organisés ne purent en connaître quelque chose qu'au travers des accusations officielles de la direction. Seuls ceux qui suivent les questions politiques de très près surent que Servin et Casanova ne défendaient pas les mêmes points de vue, n'avaient, en fait, pas les mêmes divergences avec la majorité de la direction thorezienne, et que la liaison de leurs noms constituait un pur et simple amalgame.

Il convient, enfin, d'ajouter, que si les deux minoritaires revendiquaient le droit à la réserve morale, ils partageaient assez les conceptions de leurs adversaires en matière de fonctionnement du Parti pour ne pas tenter de rendre publiques leurs véritables positions, de placer le débat clairement devant tout leur parti, et de le faire juge en connaissance de cause.

Servin et Casanova étaient-ils à la fois aberrants et isolés ? Les bien renseignés savaient seuls que non, qu'ils exprimaient des opinions répandues dans le mouvement communiste, et en particulier en Italie.

Peut-être avaient-ils beaucoup attendu de la conférence des 81 partis réunie à Moscou en novembre 1960, et où avait été adoptée une ligne politique assez proche de la leur. Mais c'est avec leur condamnation en poche que Thorez en était revenu. Quant à la résolution sortie de cette conférence des 81 après un interminable huis-clos, elle permettait bien des interprétations contradictoires.

### ... AUX TENDANCES NATIONALES

Nous avons en son temps analysé le contenu politique de la résolution des 81 partis (1). Rappelons seulement qu'elle manifeste, elle aussi, à l'échelle internationale, le refus du droit de tendance. Dans un accord mutuel sur ce principe hérité de Staline, les dirigeants de tous les partis communistes cherchèrent dans le plus grand secret à masquer leurs divergences. Il n'était plus question d'imposer à tous, purement et simplement, comme jadis, la ligne du P.C. d'Union soviétique. Le rapport des forces, et surtout celui de l'U.R.S.S. et de la Chine, ne le permet plus. Et ce fait nouveau dévoile la tare : c'est du droit du plus fort que jusqu'ici le parti russe imposait sa ligne, c'est par sa puissance d'Etat qu'il imposait son monolithisme idéologique.

Dès que l'expression des idées n'est plus contenue par des moyens de coercition (les moyens de coercition peuvent être matériels et moraux, et l'U.R.S.S. utilisaient les deux sans parler des moyens de corruption pour imposer sa direction), c'est en vain que l'on prétendra faire taire ou même limiter l'expression de ceux qui pensent que de graves défaites ou des catastrophes à l'échelle planétaire seront le verdict d'une ligne différente de la leur.

Dès qu'un parti communiste eut conquis le pouvoir *en dehors* du contrôle de l'U.R.S.S., il ne tarda pas à secouer son joug idéologique. C'était en 1948, il s'agissait de la Yougoslavie. Il a fallu à peine plus de temps au Parti communiste chinois après sa victoire pour se trouver dans la même situation.

Un marxiste ne peut croire que l'expression de telle idée et de telle idée opposée se heurtant de façon durable, surtout dans une organisation de masse et à plus forte raison entre plusieurs d'entre elles, représentent le heurt de la vérité objective et d'erreurs subjectives qu'il suffit d'un peu de réflexion et de bonne volonté pour voir se résoudre en accord monolithique, faute de quoi il s'agit de démasquer la trahison et l'intervention de l'ennemi de classe. Un marxiste sait — ou doit savoir — que les idées expriment (avec la possibilité d'infinies déformations secondaires) des intérêts, reflètent des faits, des phénomènes qui en sont la base solide, moins facile à modifier que l'expression elle-même, impossible à éliminer par jonglerie verbale.

L'opposition entre le P.C.U.S. et le P.C. Chinois, par exemple, ne tient pas à de vulgaires rivalités d'hommes ambitieux comme l'imaginent, en leur cervelle étriquée, les journalistes de notre grande presse, mais à des conditions différentes d'approche des problèmes de la révolution et de la lutte pour le socialisme.

C'est ce qui explique que l'accord des 81 partis ne dura pas un an et qu'il a volé en éclats lors du XXII<sup>e</sup> Congrès.

Pour qui ne verrait pas clairement le rapport direct entre la condamnation de l'ère stalinienne et de ses crimes d'une part, et la revendication du droit de tendance d'autre part, citons le n° 45 de l'organe de la Jeunesse communiste italienne, *Nuova Generazione*, où l'on pouvait lire : « Seule une lutte politique et d'idées constante, et évidemment aussi, difficile et risquée, dans le cadre du Parti, bataille qui devait se conduire dans le respect le plus complet des droits des minorités, que ce soit celle de l'Opposition ouvrière ou celle unifiée de Trotsky-Kamenev-Zinoviev, pouvait empêcher la cristallisation au pouvoir de la bureaucratie, et